

LA GAZETTE DE QUÉBEC

Est publiée chaque jour, CHEZ SAMUEL NEILSON, IMPRIMEUR ET LIBRAIRE, RUE DE LA MONTAGNE...

ABONNEMENTS Pour les deux papiers 30s. par an, et 9s. frais de poste. Le papier français ou anglais séparément, 20s. p. a., et 6s. frais de poste.

Table listing agents in various locations: Montréal, Trois-Rivières, St. André, etc., with names like J. Starke, Jones, St. Denis, M. Mignault.

EXTRAITS DES DERNIERS JOURNAUX D'EUROPE.

—Une enquête du coroner avait lieu dernièrement à Norfolk, sur la mort d'une vieille dame...

—C'est alors que le désordre n'a plus connu de borne. Toutes les vitres ont été cassées, les châssis mêmes des portes et des fenêtres brisés...

—Le baron de L... qui, lors du mariage de Napoléon avec l'archiduchesse Marie-Louise, avait été fait chevalier de la légion d'honneur...

—On lit dans le Journal de Paris: "On lit dans le Journal de Paris: la confédération suisse une lettre de félicitations sur la conservation de ses jours..."

—Des lettres de Vienne, arrivées aujourd'hui, donnent aux derniers troubles de Hongrie un caractère plus grave que celui qu'on leur avait d'abord prêté...

QUEBEC

SAMEDI, 3 SEPTEMBRE, 1836.

Nous recevons par le Canadian Eagle, arrivé de Montréal, les journaux de New-York de mardi au soir...

Nous apprenons avec un plaisir bien sensible que M. Antoine Caron, sourd-muet de naissance, élève de l'ex-institut des sourds-muets de cette ville, employé depuis la dissolution de cet établissement comme écrivain au bureau des protonotaires de la cour du banc du Roi à Québec, a été engagé par M. le directeur du collège de Saint-Hyacinthe pour instruire une classe de sourds-muets dans cette institution. Un de nos plus grands regrets en abandonnant la direction de l'ex-institut, a été de n'avoir pas eu le temps d'achever l'éducation de ce jeune homme, destiné par la Providence, nous l'avons cru et nous le croyons encore, à répandre un grand éclat sur le pays qui l'a vu naître. Il se distingue autant par son intelligence que par sa conduite morale et par sa solide piété. Il est maintenant assez avancé pour n'avoir plus besoin d'une instruction spéciale, et nous ne doutons point qu'entre les mains d'un homme comme M. Prince, en se rendant utile à ses compagnons d'infortune, dont le nombre n'est malheureusement que trop grand dans ce pays, il n'acquière en peu de temps ce qui manque encore à son éducation grammaticale et scientifique. Nous nous faisons un plaisir de copier l'annonce que M. Prince a fait insérer dans les journaux de Montréal.

Séminaire de St-Hyacinthe.
"J'ai la satisfaction d'annoncer au public que le séminaire de St-Hyacinthe ayant pu se procurer un instituteur recommandable pour les *Sourds-Muets*, ouvrira, le 20 septembre prochain, avec ses autres classes, une école régulière en faveur de cette portion infortunée de nos compatriotes. Les élèves de cette catégorie, qu'on nous confiera, seront reçus comme pensionnaires ou externes aux conditions ordinaires dans notre établissement, c'est-à-dire, à raison de £12 10 par année et d'avance.

"Nous nous flatons, dans l'intérêt de la religion surtout, que le public accueillera si bien cette mesure, qu'il subviendra, dans les divers arrondissements, au besoin pécuniaire qu'il pourrait se trouver certaines familles dont quelque membre serait allié de mutisme."
29 août 1836. J. C. PRINCE, prêtre, directeur."

Nous lisons dans l'*Ami du Peuple* de mercredi: "Demain aura lieu, dans l'église paroissiale de cette ville, les cérémonies religieuses qui doivent être accomplies pour offrir une nouvelle sépulture aux restes de monseigneur de Pombian, évêque de Québec, qui ont été retrouvés lors des dernières fouilles faites sur l'emplacement de l'ancienne église.

"Nous nous empressons d'annoncer que monseigneur Lartigue, évêque de Tennesse, a reçu lundi dernier, les bulles de sa sainteté le Pape, qui l'instituent évêque de Montréal, l'investissant de tous les pouvoirs ordinaires et extraordinaires que possèdent ces hauts dignitaires de l'église dans toute l'étendue de leur diocèse. Nous savons que monseigneur l'évêque actuel de Montréal a été autorisé à accepter ces fonctions par S. M. Britannique; ainsi donc, notre diocèse va jouir définitivement des avantages que doit procurer à la religion une administration confiée à un ministre aussi justement estimé.

La *Gazette officielle* de jeudi contient la proclamation suivante:
Deux cent pistres de récompense.
Province du GOSFORD.—De par Son Excellence Bas-Canada, le très-honorable Archibald, comte de Gosford, baron Worthingham de Beccles, dans le comté de Suffolk, capitaine général et gouverneur en chef, dans et sur les provinces du haut et du bas Canada, vice-amiral d'icelles, et un des très-honorables conseillers privés de Sa Majesté, etc., etc.

Attendu qu'il m'a été représenté que le ou environ le dix-huitième jour de juillet, en l'année de Notre-Seigneur mil-huit-cent-trente-six, diverses personnes mal intentionnées, au nombre de cinquante et plus, armées de fusils et autres armes offensives, se sont tumultueusement et illégalement réunies et assemblées en la paroisse de St-Pierre-les-Bequets, dans le district des Trois-Rivières, et étant ainsi ensemble, ont démolé la maçonnerie de la nouvelle église en bâtisse de la dite paroisse; et vu qu'il est expédient que les auteurs de tels outrages soient connus et amenés à justice; sachez maintenant, que moi, le dit Archibald comte de Gosford, gouverneur en chef, comme susdit, par et de l'avis du conseil exécutif de la dite province, ai jugé à propos de faire émaner cette proclamation, et j'ordonne et ordonne à tous sujets affectionnés de Sa Majesté en cette province, d'aider et exciter à découvrir l'auteur ou les auteurs de tel outrage, afin qu'ils puissent être amenés à justice et conviction. Et pour encourager toutes personnes à être diligentes et à faire leurs efforts pour la découverte et l'appréhension du dit ou des auteurs d'icelles, j'offre par ces présentes une récompense de cinquante livres, argent courant de la province du Bas-Canada, à quel que personne ou personnes que ce soient, qui pourront découvrir les auteurs du dit outrage dans la dite paroisse de Saint-Pierre-les-Bequets, en démolissant la maçonnerie de la nouvelle église en bâtisse en cette paroisse, et qui pourront donner des témoignages à l'effet de traduire en justice et condamner les personnes qui ont commis le dit outrage dans la paroisse de Saint-Pierre-les-Bequets, en démolissant la maçonnerie de la nouvelle église se bâtissant dans la dite paroisse.

Donné sous mon seing et le sceau de mes armes, etc., etc., etc.
Par ordre de Son Excellence, D. DALY, secrétaire de la province.

BUREAU DU SECRÉTAIRE DE LA PROVINCE,
Québec, 29 août 1836.

Il a plu à Son Excellence le gouverneur en chef de nommer les personnes suivantes juges de paix, pour le district de Québec, savoir:

L'honorable Jonathan Sewell, écuyer, l'honorable et très-révérend Charles James lord évêque de Québec, et les honorables John Hale, Herman W. Ryland, James Cuthbert, Charles W. Grant, Pierre D. De Bartzch, Thomas Coffin, Rodrick McKenzie, Lewis Goguy, Edward Bowen, Matthew Bell, Toussaint Pothier, John Stewart, John Forsyth, Samuel Hatt, Denis B. Viger, Louis Guy, George Moffatt, Roc de Saint-Ours, Peter McGill, M. P. de Sales Latendrière, François-Xavier Malhiot, Barthélemi Joliette, Pierre de Rocheblave, Robert U. Harwood, Antoine G. Couillard, Robert Jones, James Baxter, William Smith, Charles E. Chaussegros de Léry, Andrew W. Cochran, James Stuart, Dominique Mondelet, Hughes Heney, James Reid, George Pyke, Joseph R. Vallières de Saint-Réal, Jean R. Rolland, Philippe Panet, John Fletcher, John Thompson, Samuel Gale et Elzear Bedard;—et Thomas Wilson, de Québec, John Neilson, dit J. Davidson, dit Jacques Voyer, dit Noah Freer, dit J. Wm. Phillips, dit J. Wm. Price, dit George W. Allison, Cap Santé; Joseph Fraser, St-François; Edward Hale, Portneuf; M. L. J. Duchesnay, Québec; J. B. Taché, Kamouraska; Amable Dionne, dit J. F. X. Larue, Pointe-aux-Trembles; Louis Legendre, Lotbinière; Ignace G. Boisseau, Saint-Thomas; John Racey, Beauport; Rémi Pizze, Sainte-Anne de la Pocatière; Louis Ruelle, Saint-Gervais; Joseph Ouellet, Trois-Pistoles; Alexander Fraser, lac Temiscomata; Pierre Canac dit Marquis, St-André;

Charles Chapais, junior, Rivière-Ouelle; A. C. Taschereau, Sainte-Marie, Beauce; François Lehoullier, dit J. George Pozer, Québec; Narcisse Duchesnay, Sainte-Marie, Beauce; Augustin Caron, Sainte-Anne du Nord; James McKenzie, Québec; John Lambly, dit; Frederick Weiss, Rivière-Ouelle; Charles De Léry, junior, Québec; William Henderson, dit; Jean Langevin, dit; Jos. Morrin, dit; Charles Smith, dit; Alexander J. Wolf, Valcartier; Anthony Anderson, Québec; Henry Le Mesurier, dit; John Jones, junior, dit; Gilbert Henderson, Frampton; John G. Clapham, Québec; Charles Casgrain, Rivière-Ouelle; William Pozer, Aubert Gallion; Charles Robertson, Pointe-Lévi; Henry Atkinson, Québec; William Sheppard, dit; Louis Massue, dit; Hammond Gowen, dit; Louis F. Dufresne, Ancienne-Lorette; C. King, Saint-Antoine; Louis Méthot, Ste-Croix; Peter Roe, Leeds; A. McKillop, Inverness; François Fournier, St-Jean-Port-Joli; Joseph Gamache, l'Islet; Abraham Larue, Cap Saint-Ignace; Richard A. Fortier, Ste-Marie, Nouvelle-Beauce; Jean-Joseph Reny, dit; P. Gauvreau, Rimouski; Pierre Doucet, Québec; Nazaire Larue, Saint-Jean, Isle d'Orléans; P. E. Taschereau, Ste-Marie, Beauce; W. B. Lindsay, Québec; Jos. Roy, Saint-Gervais; A. Von Iland, Québec; F. Chamberland, Isle Verte; Rbt. Julian, Frampton; Peter Burray, Leeds; Zacharias Goff, Leeds; Jean Bouffard, Saint-Henri; Peter Lord, Ireland; Amos Hall, junior, dit; J. B. Dubergier, Malbaie; H. Lemoine, Châteauguay-Richer; François Angers, Pointe-aux-Trembles; John Allen, Mégantic; Thomas Baillargé, Québec; Elonezer Baird, dit; M. Isaac Beaulieu, Rivière-Ouelle; Joseph Bedard, Saint-Jean-des-Charlons; J. E. Hélander, Saint-Anselme; Louis Belair, Baie Saint-Paul; L. T. Esserer, Québec; J. B. Bigouette, dit; George Black, dit; Michel Borne, Ancienne-Lorette; François Buteau, Québec; Pierre Casgrain, Rivière-Ouelle; Eugène Casgrain, l'Islet; Charles Cazault, St-Jean, Isle d'Orléans; Thomas Cazault, Kamouraska; André Cimon, Baie Saint-Paul; Dr. John Clark, Isle d'Orléans; John Coote, Saint-Sylvestre; Pierre Dasilva, Québec; Chs M. Defoy, N. P., dit; André De Lachevrotière, Deschambault; Vincent Dubé, Rivière-Ouelle; Hypolite Dubord, Québec; Étienne Eschenbach, Saint-Roch; Joseph Filteau, Lotbinière; Dr. François Fortier, Saint-Michel; Alexander Fraser, St-André; Louis Garipey, Deschambault; André Gauvreau, Sainte-Luce; François Gauvreau, Kamouraska; Edouard Glackemeyer, Québec; Alexander Godbout, do; Olivier Grégoire, St-Nicolas; F. X. Guay, Pointe-Lévi; Joseph Hamel, Québec; Victor Hamel, dit; Walter Hargrave, Inverness; Charles Harrower, Saint-Jean-Port-Joli; Charles P. Huot, Baie Saint-Paul; Thomas Jones, Rivière-du-Loup; James Keogh, Ireland; T. R. Lambly, Halifax, Mégantic; Damase Larue, Saint-Antoine; Joseph Larue, Pointe-aux-Trembles; Nazaire Larue, Saint-Michel; Jérémie Leclair, Québec; Louis Leclerc, dit; Joseph Légaré, dit; G. Létonneau, Saint-Thomas; Isidore Lévesque, Eboulements; Jean-Baptiste Martin, Saint-Pascal; Augustin Martineau, Ste-Anne de la Pocatière; L. T. McPherson, N. P., Québec; F. X. Méthot, dit; Edouard Michaud, Saint-André; Jos. Méville dit Deschêze, Saint-Roch; J. B. Noël, Saint-Antoine; Antoine A. Parent, Québec; Étienne Parent, dit; Joseph Parant, dit; F. X. Paradis, dit; Pierre Paradis, Saint-Henri; Pierre Pelletier, Québec; Charles Pelissou, Saint-Pascal; George Pemberton, Québec; Joseph Perron, Isle-aux-Coudres; Olivier Pineau, Saint-Germain; Louis Poulin, Sainte-Famille, Isle d'Orléans; Rémi Quirouette, Québec; Joseph Redfern, Ireland; François Rinfret, Cap Santé; Dr. Edouard Rousseau, Québec; Patrick Seaton, Saint-Sylvestre; Maurice Scott, Saint-Nicolas; Hubert N. Simon, Malbaie; Robert Symes, Québec; Dr. Étienne P. Taché, Saint-Thomas; Michel Tessier, Québec; Charles H. Têtu, Rivière-Ouelle; Félix Têtu, St-Jean-Port-Joli; Félix Têtu, Trois-Pistoles; Vital Têtu, Québec; David Thurber, Ireland; Pierre C. Thibodeau, Cap Santé; Jean G. Tourangeau, N. P., Québec; Joseph N. Tourangeau, dit; Alexis Tremblay, Malbaie; Henry Trinder, Québec; et Charles Turgeon, dit,—écuyers.

Et il a plu aussi à S. Exe. le gouverneur en chef de faire les appointements suivants, savoir: Louis Bélanger, Charles Smallwood et André B. Papineau, écuyers, pour être commissaires pour la décision sommaire des petites causes, dans la paroisse de Saint-Martin, dans le comté de Terrebonne, sous la 6e Guillaume IV, chapitre 17.
Joseph Meagher et Hypolite Landry, écuyers, pour être dit, dans l'établissement appelé le township de Carleton, autrement Tracadie, dans le comté de Bonaventure, dans le district de Gaspé.
George Rolland D'Arminault et Olivier Drolet, écuyers, pour être dit, dans l'endroit communément connu comme la paroisse de Sainte-Elizabeth, dans le comté de Berthier, dans le district de Montréal.
John Coote, George Edwards et Romuald Gagnon, écuyers, pour être dit, dans la paroisse de Saint-Sylvestre, dans le comté de Lotbinière.
Eustache M. Vienne et J.-Bte. Pauzé, écuyers, pour être dit, dans la seigneurie de Lachenaie, dans le comté de Lachenaie.
François Demeule, écuyer, pour être dit, dans la paroisse de Saint-Philippe, dans le comté de Laprairie.
William Fraser, écuyer, M. D., pour pratiquer la médecine, la chirurgie et l'art obstétrique, en cette province.

BIBLIOTHÈQUE DE LA CHAMBRE D'ASSEMBLÉE
VENDREDI, 2 septembre 1836.
LA Bibliothèque de la Chambre d'Assemblée et la Chambre de Lecture y attachée, seront fermées à dater de lundi le 5 du courant, jusqu'à nouvel avis. Les personnes qui sont en possession de livres appartenant à la bibliothèque, sont priées de les remettre immédiatement.
JASPER BREWER, Bibliothécaire.

A VENDRE.
UNE superbe TERRE située à la Petite Rivière St-Charles, contenant environ 120 arpents en superficie, avec maison et grange en bon ordre, de plus une terre à bois située en la paroisse Saint-Ambroise, d'un arpent de front sur 20 de profondeur. Le tout appartenant à madame veuve ETIENNE DION. On donnera des suretés propres à satisfaire les plus difficiles.
S'adresser à LOUIS PANET, notaire.
Québec, 5 septembre 1836 2 w—u

VENTES DE THÉS.
DES ventes publiques de thés auront lieu aux magasins des agents de l'honorable compagnie des Indes Orientales à Québec, le VENDREDI 16. et à Montréal, le VENDREDI 23 septembre. Les mises à prix seront: twanky, 2s. 6d.; hyson-skin, 1s. 10d.; et young-hyson, 2s. 4d.; gunpowder, 4s. 7d.
Des catalogues seront publiés et des caisses de montre pourront être examinées pendant les trois jours qui précéderont celui de vente à l'une et l'autre place.
FORSYTH, RICHARDSON & Co. Agents de l'hon. C. I. O.
Montréal, 25 août 1836.

BANQUE DE L'AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE BRITANNIQUE.
ÉTABLIE À LONDRES.
CAPITAL UN MILLION STERLING.
COMITÉ PROVISOIRE
POUR LA ROEGIE DES AFFAIRES DE LA BRANCHE DE QUÉBEC:
JAMES DEAN, ECR.
JOHN MALCOLM FRASER, ECR.
PIERRE PELLETIER, ECR.
GEORGE PEMBERTON, ECR.
WILLIAM PHILLIPS, ECR.

LES Actions réservées pour ce District ayant été réparties et le dépôt de £10 Sterling pour chacune effectué, les arrangements nécessaires pour commencer les opérations à Québec, aussitôt que possible, sont maintenant en progrès.
Toutes communications touchant les affaires de cette Branche doivent être faites au Comité Provisoire par lettre adressée au bureau de M. WILLIAM DE LÉRY, Notaire Public, No. 55, Rue St-Pierre.
ROBERT CARTER, Commissaire pour la cour des Directeurs
Québec, 18 août, 1836.

AVIS.
BUREAU DE L'ARTILLERIE,
Québec, 29 août 1836.
DES propositions seront reçues à ce bureau jusqu'à qu'au LUNDI 12 de septembre prochain, à ONZE heures, pour l'achat de 50 tonnes de PLOM EN SAUMON, maintenant dans les magasins de l'Artillerie en cette place. On ne fera attention à aucune proposition pour une quantité au-dessous de 10 quintaux.
Chaque proposition devra énoncer le prix par livre en cours d'Halifax.
Les personnes dont les propositions auront été acceptées par les officiers respectifs de l'Artillerie, seront tenues de payer le montant de leurs achats entre les mains du garde-magasin de l'Artillerie lors de la livraison.

AVIS AUX CONSTRUCTEURS DE QUAIS.
GILLESPIE, FINLAY & Co. recevront des soumissions pour la construction d'un QUAI au devant de la propriété qu'ils occupent.
On pourra voir à leur bureau, rue des Sœurs, un plan et devis de l'ouvrage.
29 août 1836.

AVIS PUBLIC est par le présent donné, que le Soussigné s'adressera à la Législature de cette Province à sa prochaine Session pour obtenir le privilège de bâtir un PONT DE PEAGE sur la Rivière du Carouge, pour traverser de la paroisse Ste. Foi à St-Augustin et vice versa, où est le passage actuel.
Le Pont doit avoir trois arches, une de 50 pieds et les deux autres de 60 pieds au moins et élevées à 4 pieds au-dessus des grandes eaux.
Le soussigné se propose de bâtir un Pont tournant, Swing Bridge, et les péages qu'il se propose de demander sont comme suit:
Pour chaque voiture à quatre roues, chargée ou non, avec le conducteur et quatre personnes au moins, tirée par deux chevaux ou plus, ou autre animal de trait—seize sols.
Pour chaque waggon ou poutrelle voiture à quatre roues, chargée ou non, tirée par un seul cheval, ou autre animal, douze sols.
Pour chaque cabriolet, gig, calèche, cariole ou autre voiture semblable avec le conducteur et deux personnes au moins, tirée par deux chevaux, ou autres animaux de trait,—dix sols; et tirée par un cheval ou autre animal de trait, six sols courant.
Pour chaque cheval, mule ou autre animal de trait, chargé ou non, quatre sols courant.
Pour chaque personne à cheval, quatre sols courant.
Pour chaque taureau, bœuf, vache ou autres bêtes à cornes que conques, trois sols courant.
Pour chaque cochon, chèvre, mouton, veau ou agneau, deux sols courant.
Pour chaque personne à pied un sol courant.
L. JUCHEREAU DUCHESNAY.
Québec, 15 août, 1836.

AVIS PUBLIC.
LES SOUS-SIGNÉS Commissaires nommés en vertu d'un Acte passé dans la dernière Session du Parlement Provincial, Chapitre 41, pour surveiller la construction d'un pont sur la Rivière Sainte Anne, L'aprécié côté de Champlain, prient tous ceux qui désiraient entreprendre la construction du dit pont et d'approches, ainsi que la fourniture des matériaux nécessaires de leur transmettre des plans détaillés de la manière dont ils proposeront de construire le dit pont, avec sa description par écrit; et leurs propositions aussi par écrit, avec les noms de deux ou un plus grand nombre de bons et suffisants cautionnements, prient tous ceux qui comptent de cette date. On pourra obtenir toute information ultérieure concernant le dit pont en s'adressant aux Commissaires sur les lieux.
P. A. DORION,
LOUIS GUILLEE,
LOUIS LAFLÈCHE.
Sainte-Anne 6 Août 1836.

AVIS.
ON prévient toutes personnes ayant des réclamations pour travail, matériaux ou autrement contre les soussignés à raison du navire *Harrison*, capitaine William Nicholas, ou contre les constructeurs du dit navire M. GEORGE BELL et son JOHN NELSON, pour avoir été construits et lancés, prient tous ceux qui ont des sentiers leurs comptes en bonne forme au bureau des soussignés, pour paiement d'ici au 1er octobre prochain, passé lequel temps les soussignés ne se tiendront pas responsables de telles dettes.
H. GOWEN & Co.
Québec, 1er août 1836.

MONUMENT A JACQUES CARTIER.
Le comité proposé à la construction de ce monument, offre une récompense de DIX GUINEES pour le plan ou modèle qui sera jugé, ou a droit par le comité, comme étant le plus préférable; et CINQ GUINEES pour chacun des deux autres plans ou modèles qui seront jugés les meilleurs ensuite. Ces plans ou modèles seront accompagnés d'estimations, et devront être transmis au secrétaire sous deux mois de cette date.
G. B. FARIBAUT, secrétaire.
Québec, 2 août 1836
N. B. Le secrétaire donnera toutes autres informations ultérieures.

COLLEGE DES MEDECINS ET CHIRURGIENS DU DISTRICT DE L'OUEST.
FAIRFIELD, — COMTE DE HERKIMER.
Le prochain cours s'ouvrira le premier mardi d'octobre, et durera six semaines. Les professeurs sont:
Pour l'anatomie et la physiologie, le docteur MacNaughton
Pour la chimie et la pharmacie, le docteur Hadley.
Pour la pratique de la médecine et les maladies des femmes et des enfants, le docteur Delamater.
Pour la matière médicale et la jurisprudence médicale, le docteur Feek.
Pour la chirurgie et les accouchements, le docteur Mussey.
Cette dernière partie sera aussi professée par le docteur Wilson Gibly.
BILLET pour tout le cours, 56 piastres.
On pourra obtenir de plus amples informations en s'adressant à qui ce sont des professeurs ci-dessus nommés.
JAMES HADLEY, régistrateur.
Fairfield, comté Herkimer.

Le Spectator et le Times de New-York, édition des campagnes, le Republican de Buffalo, le Courier de Mohawk l'Observer d'Utica, le Republican de St. Lawrence, le Republican de Plattsburgh, l'Advocate de Toronto, la Gazette de Québec, le Christian Intelligencer de New-York et l'Observer de la même ville voudront bien insérer l'avis ci-dessus pendant quatre semaines, et envoyer leurs comptes au docteur Beck à Albany, ou au docteur James Hately à Fairfield. Le Medical and Surgical Journal de Boston voudra bien l'insérer aussi pendant quatre semaines.—29 juillet.

DENTISTE.
W. SPOONER, M. D., chirurgien-dentiste, venant d'arriver en ville, offre respectueusement ses services professionnels aux citoyens de Québec qui les désirent.
Chambre No. 12, 1er étage, Albion Hotel.
On pourra voir M. S., depuis 9 heures A. M., jusqu'à 5 heures P. M.
18 août 1836.

A VENDRE.
PAR WM. PRICE & CO.
EN débarquement du brigantia *l'Union*, venant de la Jamaïque:
80 tonnes rhum
40 boucauts cassonade.
—AUSSI—
130 tonnes rhum débarqués de l'*Opsey* et 20 boucauts cassonade de la *Victory*, venant de 6 sacs piment
Et vin de Ténériffe L. P. en barriques et quarts
Do. Do Cargo en do. et do.

LES soussignés viennent de recevoir et ont à vendre:—
65 piastres valence
150 boîtes savon de Liverpool, meilleure qualité, Quelques boucauts verrierie.
J. M. FRASER & Co.
Québec, 26 août 1836.

EN débarquement du *Portsea*, venant de Londres:—
28 barriques huile de Gallipoli
10 boucauts saif de Russie Y C
50 boîtes chandelles à mèche cirée de Burton.
Et attendus sous peu de jours:
75 piastres valence choisie pour les marchés du Canada.
D. VASS & Co.
Quai de la Reine.
Août 1836.

H. NORRIS offre en vente,—50 quarts BRAI supérieur.
Marché Saint-Paul, 17 août 1836.

ORANGES! ORANGES!
VINGT boîtes oranges fraîches en bon état.
D. VASS & Co.
Quai de la Reine.
26 août 1836.

NOUVELLEMENT REÇUS.
QUELQUES demi-quarts de FLEUR à pâtisserie supérieure.
TREMAIN & MOIR.
16 juillet, 1836.

A VENDRE.
EN débarquement de la barque *Opsey* et du brick *Agenoria*, venant de la Jamaïque:—
182 tonnes et 21 barriques rhum. 1 à 1 1/2
19 barriques 6 tierces cassonade brûlante
5 tierces café
20 sacs piment
9 quarts gingembre
28 pièces bel acou de Cuba.
—Et en magasin—
40 tonnes excellent rhum vieux de la Jamaïque
10 tonnes rhum de Demerara
Jus de citron en tonnes, barriques et quarts
Fleur supérieure
Vin de Madère en barriques.
D. FRASER, Rue Champlain.
27 juin 1836. 3 m d

A VENDRE chez les Soussignés:—
20 barriques sucre raffiné
10 tierces do. do.
20 barriques eau-de-vie de Cognac
40 do. genièvre de Hollande
6 do. Vin de Porto
4 quarts do. do.
60 douzaines aile d'Alloa
1 barrique do. en futaille
100 boîtes pipes à fumer
25 quarts couperose
10 do. alun
10 do. mastic
9 do. huile de lin bouillie double
60 sacs poivre noir
70 douzaines poivre de veau
104 rouleaux cordage à patente de grosseurs assorties.
LAURIE & BURNS, rue Arthus, près la Bourse.
Québec 6 juin 1836.

A VENDRE PAR LES SOUSSIGNÉS,
Et se débarquant de la *Frances*, Kirshers, arrivant de Londres.
QUATRE MILLE minots de bled en très-bon état.
400 quarts fleur supérieure de Dantzic
192 quintaux excellents biscuits
25 boucauts sucre blanc
50 quarts salpêtre.
—AUSSI EN VENTE—
Eaux-de-vie de Cognac et de Bordeaux
Esprit de rhum de la Jamaïque
Bon genièvre de Rotterdam
Vin blanc de France
Savon blanc
Clous et fiches
Liqueurs françaises—Amandes
Et leur assortiment accoutumé de vins, consistant en champagne moussoux (marque de Ruuhart), Bordeaux, Madère, Porto (marque de Page), Xérès, Sauterne et Marsala.

LE MESURIER, TILSTONE & CO.
Québec, 23 août, 1836.

LES soussignés viennent de recevoir par le *Francis* de Liverpool:
Une machine à copier in-folio noire en fer fonte, fabrique de Londres, complète
2 machines à copier in-folio de forme oblongue, avec accessoires ou complet
1 machine à copier in-folio post de Ritchie à levier des plus grandes dimensions
30 rames papier à lettres grand bleu wove post
Connaissements en livres
Lettres de change, et
Papier à enveloppe gris, imérial et demy bleu
—AUSSI—
Grands-livres, journaux, livres de caisse, livres de lettres, mémoires, &c. &c.
MOORE BROTHERS.
Québec, 25 août 1836.

SIX CENTS boîtes Savon de Liverpool, 18 balles papier à imprimer
20 quarts Sel de Glauber et Neutre
J. M. FRASER & CO.
Québec, 18 août, 1836.

FLEURE FRAICHE, fine et supérieure des Moulins de YONGE et de NAPANEE; —AUSSI—
Fine sûre et rejetée, moyenne et recoupe, à vendre chez D. BURNET.
Québec, 8 Août 1836.

VINS FRANÇAIS.
Nouvellement reçus de la maison très respectée et bien connue de Stock & Cie, et à vendre par les soussignés.
TRENTE-TROIS caisses Château Lafite de choix (1828) en bouteilles et demi-bouteilles; les bouillons portent l'empreinte du Secau du Château, ce qui est la meilleure preuve possible que le vin est véritable et pur.
10 caisses Vin de Saint Julien (1831)
20 do. Vin d'Ay crémant
10 do. Vin d'Ay, mousseux de Monsr. De la Boulogne, en ligne directe de son château d'Ay
1 caisse Cosperon—(Château-neuf)
Les vins ci-dessus sont garantis purs, naturels et venus en droite ligne des vignobes.
J. M. FRASER & CO.
Québec, 18 août, 1836.

Le soussigné vient de recevoir et de mettre en vente, à son magasin, encoignure des rues Saint-Pierre et Saint-Paul.
Vingt-six piastres DRAPEL de l'Ouest de l'Angleterre, de diverses couleurs et de qualité supérieure.
—AUSSI—
300 verges Toile cirée brevetée de Han, formant un assortiment de choix pour saillies et passages.
R LATHAM.
11 juin 1836. u d

ATKINSON, USBORNE & CO.
ONT A VENDRE:
POUDRE à tirer FFF et canister
Ancres et chaînes
Chevilles de cuivre de grandeurs assorties
Cuivre à doubler, clous et fiches
Virges de pont à patente
Poutres à patente
Un assortiment général de cordages
Ficelle de magasin
Tissus pour sofa
Papier à imprimer, à écrire et à enveloppe
Plumes à écrire.
Rue Saint-Jacques, 6 juillet 1836.

A VENDRE chez les soussignés:—
Vin Xérès brun supérieur en barriques
Dito jaune doré très-fine en quarts
Eau-de-vie de Cognac
Peaux de veaux d'Angleterre de la meilleure qualité.
Meules à aiguiser de diverses grandeurs.
GARDINER & DAVIDSON, Comptoir sur le quai de la Reine.
Québec, 25 juillet 1836.

LE soussigné offre à vendre à l'amiable:—
100 quintaux Cirage de Warren
100 Fromages de North-Wilshire
50 quintaux Vin de Champagne, d'une douzaine chaque, (marque, une seule).
30 caisses Vin de Chères, 1ère qualité, de 3 douzaines chaque, (marque, 3 trains).
50 do. Vin de Porto supérieur, de 3 douzaines chaque.
100 do. Genièvre de Rotterdam, une douzaine de flacons chaque.
4 do. Champagne (œil de perdrix)
5 do. Hock (Johann-berger, 1ère qualité.)
J. C. REIFFENSTEIN.
26 mai 1836. u d

A VENDRE, le nouveau bateau à vapeur le *TORONTO*, de la force de 45 chevaux, et le bateau à vapeur *LADY AYLMER*.
S'adresser à A. J. HART, aux Trois-Rivières.

LA MAISON et EMPLACEMENT sur le Cap, achetée par le soussigné à une vente de sheriff, formant l'encoignure des rues Carrière et Saint-Genève, faisant face au jardin du gouverneur et au monument de Wolfe, occupée dernièrement par le lord évêque de Québec et maintenant par M. le juge Bedford.
Une grande partie du prix d'achat sera laissé sur la propriété.
S'adresser à M. GLACKEMEYER, notaire public, rue Saint-Pierre, vis-à-vis la banque de Québec, ou à J. NEILSON.
—AUSSI—
Les deux maisons et emplacements attenants sur la rue Saint-Genève. S'adresser comme ci-dessus.
Québec, 22 juillet 1836.

A LOUER DANS LA RUE SAINT-LOUIS.
UNE maison commode et adaptée à une petite famille, avec ou sans ameublement. S'adresser à MM. HADDAN, meubliers, rue Sainte-Anne.
Québec, 22 juillet 1836. u d

A LOUER avec possession immédiate, une excellente maison à trois étages, rue Sault-au-Matelot, ci-devant occupée par M. Moore frère. La maison de brique à trois étages, située rue Saint-Jacques, nouvellement peinte, et dernièrement occupée par P. Paterson, écuyer.
—AUSSI—
Le quai et l'hangar jaune, connus sous le nom de *Yellow Store*, au bout de la rue St-Jacques, avec des appuis pour les briques et le charbon, étable, hangar, cour &c.
S'adresser à WM. PHILLIPS, à la Vieille Douane.
Magasinage pour marchandises et articles pesants, garnis &c. à bon marché. S'adresser comme ci-dessus ou au bureau du quai.
Québec, 25 mai 1836. u d

ON FAIT SAVOIR qu'un bail à terme pour sept années à compter du 20 Octobre prochain, du moulin Seigneurial du Cap de la Magdeleine, sera mis à l'enchère, à la porte de l'église, dans la ville des Trois-Rivières, le 11 du même mois.
Le Moulin sera mis en état complet de réparation. On obtiendra toute information ultérieure en s'adressant, soit au Commissaire, à ce Bureau, soit à J.-E. DEMOLINS, écuyer, agent aux Trois-Rivières.
Bureau de la régie des Biens des Jésuites.
Québec, 6 Août 1836.

LES soussignés ont l'honneur de prévenir les habitants de Québec et des environs, qu'ils se sont établis comme chimistes et droguistes, dans le nouveau magasin No. 15, rue Saint-Jean, Haute-ville, vis-à-vis le haut de la rue du Palais, où ils auront toujours en vente un assortiment choisi de drogues, produits chimiques, parfums, etc., etc. Ils se flatteront, par une attention stricte à leurs affaires, et par la qualité supérieure de leurs marchandises, de mériter une part de la faveur publique.
BEGG & URQUHART.

PHENIX COMPAGNIE D'ASSURANCE DE LONDRES CONTRE L'INCENDIE.
CETTE Compagnie établit son Agence en Canada en l'année 1804, et ayant récemment révisé son Tarif, est maintenant prête à assurer les meubles et immeubles de toute espèce contre la perte ou les dommages causés par le feu, et cela à des conditions libérales. Agens pour le Canada.
GILLESPIE, MOFFATT & Cie. Montréal.
S'adresser à Québec, à GILLESPIE, FINLAY & Cie.
3 Août, 1835.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DU OUEST DE L'ÉCOSSE.
LES Soussignés sont autorisés par la Compagnie d'Assurance du Ouest de l'Écosse, à assurer les propriétés de toutes descriptions, contre les pertes ou dommages par le feu, aux conditions les plus raisonnables et de régler ici toutes pertes qui peuvent avoir lieu, aussitôt que le montant en sera prouvé.
RODGER, DEAN & CO.
Québec, 28th mars, 1836.

L'ALLIANCE BRITANNIQUE ET ÉTRANGÈRE.
COMPAGNIE D'Assurance de Londres a pont la vie et contre l'Incendie, établie par acte de paiement en 1824, capital £5,000,000 stg.
Cette compagnie continue à assurer les biens de toutes espèces contre toute perte ou dommage causés par le feu, conditions les plus modérées.
FORSYTH WALKER & cie.
CHANGEMENT D'OFFICE.
Le soussigné a transporté son bureau d'ancien et d'agence aux voûtes spacieuses à l'épave du feu, et dans la cour, qui forme le premier étage des CHAMBRES COMMERCIALES, où il est prêt à recevoir pour vendre des articles d'importation ou d'exportation, à des conditions raisonnables. Les voûtes sont bien adaptées pour des vins et des liqueurs.
Il sera fait des avances raisonnables, lorsqu'il sera nécessaire, sur les marchandises qui lui seront mises entre les mains pour vendre.
PETER SHEPPARD.
Québec, 9 mai 1836.